

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relative aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes. Signé à Ottawa, le 15 juin 1973. En vigueur le 16 juin 1973.

Rapport sur la réadaptation professionnelle pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides*, chapitre V-7, S.R.C., 1970.

État relatif aux engagements financiers et aux dépenses effectuées aux termes de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants* pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 49 de ladite loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil des Sciences du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 19 de la *Loi sur le Conseil des Sciences du Canada*, chapitre S-5, S.R.C., 1970.

Ordonné: Que le discours prononcé par le Premier ministre de l'Inde Madame Indira Gandhi, devant les membres des deux Chambres du Parlement, le mardi 19 juin 1973, ainsi que le discours de présentation du très honorable Premier ministre du Canada et les discours prononcés en cette occasion par l'honorable Président du Sénat et l'honorable Président de la Chambre des communes, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et fassent partie intégrante des archives de cette Chambre.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(Voir appendice «A» aux *Journaux du Sénat de ce jour*, pages 245-249).

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-9, intitulé: «Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 26 juin 1973.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carter, vice-président, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déferé le Bill C-133, intitulé: «Loi

modifiant la Loi nationale sur l'habitation», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentés au Sénat, présente au Sénat le rapport dudit comité sur ledit budget des dépenses.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(Voir appendice «B» aux *Journaux du Sénat de ce jour*, pages 250-252).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Davey soit substitué à celui de l'honorable sénateur Burchill sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 26 juin 1973, à huit heures du soir.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.